



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 20 février 2020 (18h00)**

**Salle Etable - La Lombardière - DAVEZIEUX**

Membres titulaires	:	57
En exercice	:	57
Membres suppléants	:	23
Présents	:	38 + 1
Votants	:	47
Convocation et affichage	:	14/02/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Edith MANTELIN

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Céline BONNET, Sylvie BONNET, Yves BOULANGER, Aïda BOYER, Dominique CHAMBON, Martine CHAMBON, Eliane COSTE, Alain CRESCINI, Christophe DELORD, Michèle DEYGAS, Denis DUCHAMP, Geneviève FAVERJON, Christian FOREL, Frederic FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Juanita GARDIER, Aurélia GEREYS, Patrice GIRARD, Lucien LOUBET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Marie-Claire MICHEL, Daniel MISERY, Richard MOLINA, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Eric PLAGNAT, Simon PLENET, Marie-Hélène REYNAUD, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE, Thomas TOULARASTEL, Jean-Pierre VALETTE, Alain ZAHM.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Michel CHAPPAT.

Pouvoirs : Jean-Yves BONNET (pouvoir à Yves FRAYSSE), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), François CHAUVIN (pouvoir à Aïda BOYER), Olivier DUSSOPT (pouvoir à Simon PLENET), Alain GEBELIN (pouvoir à Marie-Claire MICHEL), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Alain CRESCINI), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Eric PLAGNAT), Michel SEVENIER (pouvoir à Antoinette SCHERER).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Thierry CHAPIGNAC, Olivier DE LAGARDE, Jean-Luc FANGET, Virginie FERRAND, Julia FOLTRAN, Benoit GAUTHIER, Vincent MAYOT, René SABATIER, Alain THOMAS, Armand VALLET.

**CC-2020-70 - RESSOURCES - FINANCES - AVIS CONFORME DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE POUR LA SOUSCRIPTION D'EMPRUNTS POUR L'ACHAT DES MAPA DE BOULIEU-LES-ANNONAY, ROIFFIEUX ET VERNOSC-LES-ANNONAY - EXERCICE 2020**

***Rapporteur : Madame Céline BONNET***

Dans le cadre de sa compétence « personnes âgées », le Centre intercommunal d'action sociale d'Annonay Rhône Agglo (CIAS) est gestionnaire de 7 établissements pour personnes âgées.

A cet effet, il est propriétaire de l'EHPAD la Clairière, situé à Davézieux, et locataire des 6 autres établissements.

Dans un souci de bonne gestion financière, le CIAS souhaite acquérir la MAPA « Les cerisiers » à Boulieu-Les-Annonay, la MAPA « la rosée du pré » de Roiffieux et la résidence « les Vernes » de Vernosc-les-Annonay.

Dans ce cadre, il envisage de contracter deux emprunts. Le premier permettant l'acquisition de la MAPA « Les cerisiers » à Boulieu-Les-Annonay. Le second aura pour objet l'acquisition des MAPA « la rosée du pré » de Roiffieux et la résidence « les vernes » de Vernosc-les-Annonay.

Les emprunts contractés s'inscriront dans le cadre général suivant :

- emprunts à court, moyen et long temps,
- emprunts libellés en euros,
- emprunts à taux fixe ou à taux indexé (taux variable ou taux révisable),
- pour les emprunts à taux indexé, les indexes pourront être : l'EURIBOR, l'EONIA et ses dérivés (T4M, TAG, TAM), le livret A),
- les emprunts devront être classés 1A au sens du classement prévu par la charte Gissler,
- possibilité de contracter des emprunts offrant la faculté de passer du taux fixe à un taux indexé (taux variable ou révisable) ou inversement,
- possibilité de contracter des emprunts avec des droits de tirage échelonnés dans le temps, avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
- possibilité de contracter des emprunts offrant la faculté d'allonger la durée du prêt,
- possibilité de contracter des emprunts offrant la faculté de procéder à un différé d'amortissement,
- possibilité de contracter des emprunts offrant la faculté de modifier la périodicité et le profil d'amortissement.

Conformément à l'article L.2121-34 du Code général des collectivités territoriales, le CIAS sollicite l'avis conforme du Conseil communautaire pour pouvoir souscrire ces prêts.

**VU** l'article L123-8 du Code de l'action sociale et des familles,

**VU** l'article L 2121-34 du Code général des collectivités territoriales,

### DÉLIBÉRÉ

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

EMET un avis favorable sur les emprunts sollicités par le CIAS pour l'acquisition de la MAPA « Les cerisiers » à Boulieu-Les-Annonay, la MAPA « la rosée du pré » de Roiffieux et la résidence « les Vernes » de Vernosc-les-Annonay,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et la/le charge de toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 02/03/20  
 Affiché le : 02/03/20  
 Transmis en sous-préfecture le : 02/03/20

Pour extrait certifié conforme au  
 registre des délibérations du Conseil  
 Communautaire  
 Le Président

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE	
02 MARS 2020	

Simon PLENET